

La proportion de logements occupés par les propriétaires varie sensiblement selon qu'il s'agit de régions urbaines ou de régions rurales. Alors que dans les régions urbaines 55.6% des logements privés étaient occupés par les propriétaires, dans les régions rurales la proportion était de 84.2%. On peut constater également au tableau 9.5 que de façon générale, le pourcentage d'occupation par les propriétaires est inversement proportionnel à la taille de l'agglomération urbaine. Par exemple, dans les régions urbaines de 500,000 habitants et plus, 48.2% des logements privés étaient occupés par les propriétaires, alors que le pourcentage variait entre 58.4% et 70.6% dans les régions urbaines moins peuplées. Dans les régions rurales, plus de 90% des logements agricoles étaient occupés par les propriétaires, tandis que le pourcentage correspondant pour les logements non agricoles était légèrement plus faible (82.4%).

Taille des logements. La taille moyenne des logements au Canada est demeurée à peu près constante (5.4 pièces) au cours de la période 1971-76, même si, comme le montre le tableau 9.6, le nombre moyen de pièces par logement a diminué dans toutes les provinces situées à l'est de l'Ontario et au Manitoba. Dans l'ensemble du pays, c'est l'Île-du-Prince-Édouard qui avait la moyenne la plus élevée en 1976, soit 5.89 pièces par logement, et le Manitoba avait la plus faible, soit 5.06.

Période de construction et durée de l'occupation

9.4.3

Période de construction. Les chiffres du recensement de 1971 montrent que 28.8% du parc de logements occupés a été construit après 1960. Le tableau 9.7 donne la répartition proportionnelle de la période de construction en 1971, par province et par région métropolitaine de recensement. On constate d'importantes variations d'une province à l'autre pour ce qui est du pourcentage de nouveaux logements. Les provinces de l'Atlantique ont les plus faibles pourcentages de logements construits après 1960, l'Île-du-Prince-Édouard se situant au bas de l'échelle avec 19%. Terre-Neuve fait toutefois exception avec 28.6%, chiffre proche de la moyenne nationale. L'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont les seuls à avoir enregistré des pourcentages supérieurs à la moyenne nationale, soit respectivement 34.5%, 35.3% et 58.4%. Les pourcentages pour les régions métropolitaines de recensement se situent entre 19.3% (Windsor) et 40.9% (Edmonton).

Durée de l'occupation. Les données du recensement de 1971 sur la durée de l'occupation par les chefs de ménage, qui sont présentées au tableau 9.7, fournissent une indication de la mobilité des Canadiens. En 1971, 66.8% des chefs de ménage vivaient depuis 10 ans ou moins dans le logement où ils ont été dénombrés, et 17.8% depuis moins d'un an. Ces chiffres ne diffèrent guère de ceux enregistrés en 1961 (68.6% et 15.3%).

Le schéma des variations provinciales concernant la durée de l'occupation est semblable à celui concernant la période de construction. Les provinces Maritimes ont enregistré la proportion la plus faible de chefs de ménage ayant occupé leur logement pendant 10 ans ou moins, les pourcentages se situant entre 50.2% (Île-du-Prince-Édouard) et 55.0% (Nouveau-Brunswick). Les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés en Alberta (70.6%), en Colombie-Britannique (74.1%) et dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest (90.7%). Pour les régions métropolitaines de recensement les pourcentages s'échelonnaient entre 59.5% (Windsor) et 76.1% (Calgary) et 76.1% (Edmonton). A Calgary, 25.7% des chefs de ménage occupaient leur logement depuis moins d'un an.

Combustibles de chauffage

9.4.4

Du fait des pénuries mondiales d'énergie, les statistiques sur les combustibles utilisés pour le chauffage des maisons présentent un intérêt particulier. Les données de l'enquête de 1976 montrent que 47.5% des logements occupés au Canada étaient chauffés principalement à l'huile ou au moyen d'autres combustibles liquides, tandis que 36.7% utilisaient le gaz. Le changement le plus important par rapport à 1961 consiste dans la forte augmentation de la proportion de logements chauffés au gaz, qui de 18.0%